



BILAN CPP 2020 -2023
&
Présentation du CPP 2024 – 2027

**DONNER
DU SENS
Du PERF au CPP**

Le sport de haut niveau Polynésien



Equipe de Polynésie

- Chpt Océanie - Panamérique
 - Jeux du Pacifique
- Circuit Océanien & Panaméricain
- Chpt de France 2^{ème} & 3^{ème} division

LE PROJET FEDERAL

Faire rayonner le drapeau polynésien

Faire grandir le Aito

(Former de « bons » judokas, de bons sportifs & de bons citoyens)



Fédérer en incarnant les valeurs du judo

(Courage, le respect, l'entraide et la prospérité mutuelle)

Permettre à chacun de réaliser « SA » voie de la souplesse

LE PROJET DE PERFORMANCE

PASSERELLE

CPP

CLUB FPJ

CPP

CLUB FFJDA

Pôles FFJDA

CLUB FPJ

Sections Sportives d'Excellences (Mahina)

Sections Sportives Scolaires (Taaone) – Option sportive scolaire (NDA)

L'accès à la haute performance



Equipe de France

- J.O 2028-2032
- Chpt Europe & Monde
 - Circuit UEJ
- Chpt France 1^{ère} division

CONTEXTE

CAF 2020

7 judokas du lycée du Diadème (3 internes), de niveaux et de gabarits très hétérogènes qui s'entraînent 9 fois par semaine en période COVID, sans partenaires, sans objectifs à court terme, et sans projet de performance formalisé :

- Haukea VITIELLI (Fém. Cad. -63kg, Ceinture Bleue)
- Rajiv ATIU (Masc. Minimes. -73kg, Ceinture Orange)
- Tahaki ATIU (Masc. Cad. -73kg, Ceinture Bleue)
- Matthéo MORGADO (Masc. Cad. -60kg, Ceinture Bleue)
- Areiti CELSAN (Masc. Cad. -66kg, Ceinture Marron)
- Tevaiari VOIRIN (Masc. Cad -81kg, ceinture Marron)
- Samasona TEVAEARAI (Masc. Cad.+100kg Ceinture marron)





- **Absence de compétitions et stages externalisés :**
 - pandémie de la covid-19 => pas de compétitions locales ou internationales, ni en France métropolitaine, ni dans la zone Pacifique.
 - un stage de 4 jours à Moorea, avec des activités variées, afin de préserver la motivation et l'engagement des judokas.
 - Perte de sens et de motivation à s'entraîner.
- **Adaptations et réduction de la charge d'entraînement :**
 - Mois de février, préparation d'un diplôme fédéral bénévole d'enseignant de judo assistant, et créneau découverte d'une autre activité (boxe, tennis de table, aviron indoor).
 - Un élan nouveau, puis à nouveau perte de sens avec le recul des échéances sportives.
- **Bilan subjectif :** Quatre athlètes ont pu tirer profit de la structure (Haukea VITIELLI, Aréiti CELSAN, Mathéo MORGADO et Samasona TEVAEARAI) en élevant leur niveau technique (optimisation du travail de saisie et du système d'attaque). Les 3 autres ont progressivement témoigné des signes de découragement et de stagnation.
- **Ranking List fin saison 2020 – 2021 (année de création de la RL) :**
 - Haukea VITIELLI (N°3 Polynésienne en -63kg)
 - Rajiv ATIU (Non Classé)
 - Tahaki ATIU (Non classé)
 - Matthéo MORGADO (N°3 Polynésien en -66kg)
 - Aréiti CELSAN (N°4 Polynésien en -73kg)
 - Tevaiari VOIRIN (N°6 Polynésien en -81kg)
 - Samasona TEVAEARAI (N°4 Polynésien en +100kg)

BILAN SPORTIF

2020 - 2021

BILAN EDUCATIF

2020 - 2021

- **Une rencontre avec l'établissement scolaire en mars :**
 - Difficultés motivationnelles rencontrées par les jeunes et d'une forme de fatigue chronique et décidé d'adapter la charge d'entraînement sur la fin d'année (Nécessité d'échanges plus réguliers avec un coordonnateur désigné),
 - Passage de 9 créneaux à 7, en supprimant le mercredi après-midi et en terminant plus tôt le jeudi après-midi.
- **L'EPS :** Le sujet des dispenses partielles ou ponctuelles ou totales mériterait un travail approfondi et partagé avec les acteurs de l'éducation nationale impliqués
- **L'internat :** Nécessité d'améliorer l'hygiène de vie et la surveillance des jeunes de l'internat, dont le manque de sommeil s'avère assez évident.
- **Sanctions disciplinaires :** Le respect des valeurs éducatives de notre sport restant un enjeu que nous souhaitons partager avec les acteurs de l'éducation nationale, nous avons pris la décision d'exclure l'un des jeunes, suite à des problèmes disciplinaires récurrents observés dans le collège et sur le tatami (retards répétés et absences non justifiées, provocation d'un professeur). Ce genre de relation étroite entre l'école et le CAF nous semble être la garantie d'un système éducatif plus efficace.
- **Résultats :** Mis à part le jeune exclu du CAF, puis du collège, tous les membres de l'effectif sont passés en classe supérieure.



SYNTHESE

CAF 2020 – 2021

- **Forces**

Des compétences, une structure centralisée, des aménagements et des moyens pour augmenter la charge d'entraînement

- **Faiblesses**

La défiance des clubs, manque de légitimité, pas d'adhésion du territoire avec le projet, le lycée support, manque de féminines, Un volume d'entraînement inapproprié au public

- **Opportunités**

Projet d'ouverture à l'international, Continental Open 2021, accueil des Jeux du Pacifique 2027

- **Menaces**

Manque de sens global, d'attractivité et d'objectifs à la hauteur de l'engagement, confusion dans la communication et les représentations (le CAF vide les clubs, CAF = sélection nationale)



EVOLUTIONS 2021-2022

Du CAF au Parcours d'Excellence & de Réussite par la Formation (PERF)

- **Rendre le CAF plus attractif :**
 - Des droits attractifs (Reconnaissance HN, pts Ranking List PYF, Accès musculation IJSPF)
 - Stages et déplacements en compétition hors du Fenua
 - Formation aux grades et à l'enseignement
- **Améliorer le recrutement :**
 - Proposer le PERF directement aux sportifs (Faire « goûter » au collectif externe)
 - Plus de complémentarité avec les clubs grâce au statut "d'externe"
- **Modifier l'organisation :**
 - 7 créneaux maximum
 - Une convention individualisée de l'engagement en fonction des profils
 - Améliorer la communication du Staff
 - Mieux prendre en charge les blessés

« Ce n'est pas important
de être le meilleur que quelqu'un d'autre,
mais d'être meilleur qu'hier »

Jigoro Kano

Des horaires aménagés

14 heures de pratique hebdomadaire
Lycée du Diadème (internat possible)



Des objectifs sportifs & éducatifs

Performer en compétition & réussir le Bac
Obtenir la ceinture noire (1^{er} et 2^{ème} DAN)
& une qualification fédérale d'enseignant bénévole



Un suivi individualisé

Préparation physique, tactique & mentale
Accompagnement scolaire, paramédical & humain



Les valeurs du judo

Des expériences à vivre dans un esprit d'entraide et
de prospérité mutuelle & à partager dans une
ambiance conviviale



Un staff qualifié



4^{ème} DAN, rem



Ra
2^{ème}
Médai
Premiè
champ



Chris
2
coach sp



A
Ki
Membre du
Tenn



Inform
Franc

EFFECTIF 2021 - 2022

7 internes du PERF (participation au programme quotidien) :

- Haukea VITIELLI (Fem. Cad.-63kg) 1ère chpt PYF Cadette, 2ème Chpt PYF Avenir
- Vaiteana MANES (Fém. Cad. -78kg) : 2^{ème} sur 2 au Chpt PYF Avenir
- Areiti CELSAN (Masc. Jun. -73kg) : 2ème Chpt PYF Cadet, 2ème Chpt PYF Elite
- Raiarii TEFAATAU (Masc. Cad -73kg) : 7^{ème} sur 8 Chpt PYF Cadet
- Titoua MONBRISON (Masc. Cad – 73kg) : 7^{ème} sur 8 Chpt PYF cadet
- Samasona TEVAEARAI (Masc. Jun +100kg) : 2ème Chpt PYF Cadet
- Alexandre SOUILLARD (Masc Cad. +100kg) 1^{er} Chpt PYF Cad, 3^{ème} Chpt PYF séniors

6 externes du PERF (Participation à 2 entraînements par semaine) :

- Matteo MORGADO (Jun. Cad. -66kg) : 2ème Chpt PYF Cadet, 6ème Chpt PYF Elite
- Noa GUSTIN (Masc. Jun -73kg) : 1er Chpt PYF Jun, 1er Chpt PYF Sen, 1er Chpt PYF ELite
- Tom GUSTIN (Cad Masc. -73kg) : 1er Chpt PYF Min.; 2ème Chapt PYF Avenir
- Kerian VASAPOLLI (Masc. Cad – 73kg) : 1er Chpt PYF Cad, 5ème Chpt PYF Elite
- Lucas CHANSEAU (Masc. Jun -73kg) : 3ème Chpt PYF Cad, 1er Chpt PYF Elite
- Kekela YEONG ATIN : 3^{ème} Chpt PYF minims, 3^{ème} Chpt PYF Avenir

3 abandons de la pratique + 1 en cours d'année

- Tevai VOIRIN
- Rajiv ATIU
- Tahaki ATIU
- Matteo MORGADO



BILAN SPORTIF

2021 - 2022



- **Peu de competitions pour mesurer les progressions** : En 2020 – 2021, les Judokas du CPP n’ont pu participer qu’aux competitions locales :
- **Résultats Coupe de Tahiti Open:**
 - ✓ 2 médailles d’or (Haukea VITIELLI en U20, Tom GUSTIN en U15)
 - ✓ 3 médailles d’argent (Vaiteana MANES en U20, Lucas CHANSEAU en Elite, Kekela YEONG ATIN en U15)
 - ✓ 1 médaille de bronze (Mathéo MORGADO en Elite)
- **Championnat de Polynésie :**
 - ✓ 6 médailles d’or (Haukea VITIELLI & Vaiteana MANES en cadette, Tom GUSTIN Alexandre SOUILLARD & Lucas CHANSEAU en cadet, Noa GUSTIN en juniors)
 - ✓ 2 médailles d’argent (Kekela YEONG ATIN en cadet, Samasona TEVAEARAI en juniors)
 - ✓ 1 médaille de bronze (Titouan MONBRISON en cadet)
- **Championnat de Polynésie Open :**
 - ✓ 2 médailles d’or (Vaiteana MANES en Avenir, Haukea VITIELLI en élite mixte)
 - ✓ 1 médaille d’argent (Noa GUSTIN en Elite)
 - ✓ 2 médailles de bronze (Haukea VITIELLI en Avenir Mixte, Samasona TEVAEARAI en Elite)
- **Challenge ATN :**
 - 2 médailles d’argent (Vaiteana MANES en Elite, Kerian VASAPOLLI en Elite)
 - 2 médailles de bronze (Haukea VITIELLI en Elite, Lucas CHANSEAU en Elite)

BILAN SPORTIF

2021 - 2022

Evolutions à la Ranking List du début à la fin de saison

▪ Les progressions :

- ✓ Haukea VITIELLI : + 1 place (N°3 en -63kg à N°2 en -63kg)
- ✓ Raiarii TEFAATAU : + 4 places (N°16 en -73kg à N°12 en -73kg)
- ✓ Titoua MONBRISON : + 5 places (N°15 en -73kg à N°10 en -81kg)
- ✓ Samasona TEVAEARAI : + 2 places (N°4 en +100kg à N°2 en +100kg)
- ✓ Tom GUSTIN : +7 places (N°12 en -73kg à N°5 en -73kg)
- ✓ Kerian VASAPOLLI : +6 places (N°8 en -73kg à N°2 en -66kg)

• Les stagnations :

- ✓ Vaiteana MANES : N°2 en +78kg à N°2 en -78kg
- ✓ Areiti CELSAN : N°4 en -73kg à N°4 en -73kg
- ✓ Noa GUSTIN : N°2 en -73kg à N°2 en -73kg
- ✓ Lucas CHANSEAU : (N°5 en -73kg à N°5 en -81kg)

• Les regressions :

- ✓ Kekela YEONG ATIN : -1 place (N°5 en +100kg à N°6 en +100kg)
- ✓ Alexandre SOUILLARD : -1 place (N°3 en +100kg à N°4 en +100kg)
- ✓ Mattheo MORGADO : -3 places (N°3 en -66kg à N°7 en -66kg)

• Abandon de la pratique du judo :

- ✓ Mathéo MORGADO
- ✓ Tevai Ari VOIRIN
- ✓ Tahaki ATIU
- ✓ Kekela YEONG ATIN



BILAN EDUCATIF

2021 - 2022



Résultats scolaires :

- Tous les sportifs du CPP sont passés en classe supérieure.
- 3 ont obtenu leur Baccalauréat (Matheo MORGADO, Lucas CHANSEAU, Areiti CELSAN)
- 2 ont été admis à l'ISEP en STAPS (Noa GUSTIN, Mathéo MORGADO)

Diplômes fédéraux :

- 2 judokas ont obtenu un diplôme fédéral :
 - ✓ Mathéo MORGADO (BF2)
 - ✓ Noa GUSTIN (BF3)

Grade de ceinture Noire :

- 1 a obtenu le grade de 1er DAN (Aeriti CELSAN)
- 2 ont obtenu le grade de 2ème DAN (Noa GUSTIN & Lucas CHANSEAU)

Forces :

- La reconnaissance des institutions (fédération structurée, cadres compétents)
- Une structure centralisée pour progresser ensemble

Faiblesses

- L'image du lycée support
- Difficulté à fédérer les meilleurs compétiteurs

Opportunités

- Le soutien des institutions (ANS, DJS, IJSPF)
- L'accueil des Jeux du Pacifique 2027

Menaces

- Manque d'objectifs attractifs
- La défiance des clubs et la division

BILAN 2021 - 2022
**UN OUTIL QUI DOIT
TROUVER SA PLACE
SUR LE FENUA**

UNE NOUVELLE ORGANISATION

- **A**TRACTIVITÉ
- **C**OMPLÉMENTARITÉ
- **A**GILITÉ
- **D**ECENTRALISATION



LE RECRUTEMENT

- Passer de 10 à 20 judokas réguliers sur la structure
- Cibler les meilleurs compétiteurs entre 14 à 23 ans
- Elargir le collectif féminin
- Proposer un vrai projet sportif (Accès au sport de haut niveau polynésien ou à la haute performance)
- Un projet d'insertion sociale autour du judo





UN PROGRAMME ATTRACTIF & ADAPTÉ

- **Les externes** poursuivent leur scolarité dans l'établissement de leur choix. Des aménagements pourront être mis en place avec le soutien et les moyens institutionnels (IJSPP, DGEE, DECP, ...) en fonction du projet sportif du judoka. Ils s'entraînent dans leur club
ET :
 - **1 fois par semaine** (le mardi ou le jeudi de 17h30 à 19h) pendant les **périodes « club »**
 - **3 fois par semaine** lors des **périodes de « préparation »** (Mardi et Jeudi + lundi ou mercredi)
- **Une culture de l'engagement vers le Haut Niveau** : Chaque membre du CPP signe un contrat précisant ses droits et devoirs
- **Mis en place d'un programme attractif d'entraînements, de stages et de compétitions** (Championnat de France Minimes, Cadets, Universitaire, Stage Japon, Open Auckland, Oceania Open)
- **Un équipement complet** (Kimono Blanc Approved IJF, Tee shirt, Polo, casquette)

EFFECTIF

2022-2023

6 internes du CPP (participation au programme quotidien) :

- Haukea VITIELLI (Fem. Cad.-63kg) N°2 Polynésienne en -63kg
- Vaiteana MANES (Fém. Cad. -78kg) : N°2 Polynésienne en -78kg
- Harrisson BUIILLARD (Cad -73kg) : Non Classé
- Titoua MONBRISON (Masc. Cad – 73kg) : N°10 Polynésien en -81kg
- Samasona TEVAEARAI (Masc. Jun +100kg) : N°3 Polynésien en +100kg
- Alexandre SOUILLARD (Masc. Cad. +100kg) : N°4 Polynésien en +100kg

14 externes du CPP (Participation à 2 entraînements par semaine) :

- Lola SNAIDER (Fém. Cad. -44kg) : N°2 Polynésienne en -48kg
- Ambre POPOFF (Fém. Cad -48g) : N°5 Polynésienne en -48kg
- Ramahere DEFLANDRE (Fém. Cad – 52kg) : N°1 Polynésienne en -52kg
- Poeiti GOLHEN (Sen. -57kg) : N°2 Polynésienne en -57kg
- Imihia TEUMERE (Fem. Cad -70kg) : N°3 Polynésienne en -70kg
- Ulysse D'ANGELO (Masc. Cad -66kg) : N°14 Polynésien en -66kg
- Tamaterai HERVE (Masc. Cad -66kg) : N°5 Polynésien en -66kg
- Kerian VASAPOLLI (Masc. Jun – 66kg) : N°2 Polynésien en -66kg
- Manatoa LUCIANI (Masc. Cad -66kg) : N°1 polynésien en -66kg
- Noa GUSTIN (Jun. -73kg) : N°2 Polynésien en -73kg
- Tom GUSTIN (Cad. Masc. -73kg) : N°5 Polynésien en -73kg
- Manoarii PLICHART (Cad -73kg) : N°8 Polynésien en -73kg
- Raiarii TEHINA (Cad – 73kg) : N°12 Polynésien en -66kg
- Vydal SAMIN (Jun -81kg) : N°2 Polynésien en -81kg



BILAN SPORTIF

2022 - 2023

Les progressions à la Ranking List :

- ✓ **Ambre POPOFF** : + 4 places (De N°5 Polynésienne en -48kg à N°1 en -48kg)
- ✓ **Poeiti GOLHEN** : +1 place (De N°2 Polynésienne en -57kg à N°1 en -57kg)
- ✓ **Imihia TEUMERE** : + 1 place (De N°3 Polynésienne en -70kg à N°2 en -70kg)
- ✓ **Kerian VASAPOLLI** : + 1 place (De N°2 Polynésien en -66kg à N°1 en -66kg)
- ✓ **Tamaterai HERVE** : + 2 Places (De N°5 Polynésien en -66kg à N°3 en -66kg)
- ✓ **Harrisson BUIILLARD** : De Non Classé à N°11 en -73kg)
- ✓ **Tom GUSTIN** : +2 Places (De N°5 Polynésien en -73kg à N°3 en -73kg)
- ✓ **Manoarii PLICHART** : + 4 Places (De N°8 Polynésien en -73kg à N°4 en -73kg)
- ✓ **Vydal SAMIN** : + 1 Place (De N°2 Polynésien en -81kg à N°1 en -81kg)
- ✓ **Titoua MONBRISON** : + 2 Places (De N°10 Polynésien en -81kg à N°8 en -81kg)
- ✓ **Samasona TEVAEARAI** : + 1 Place (De N°3 Polynésien en +100kg à N°2 en +100kg)
- ✓ **Alexandre SOUILLARD** : + 1 Place (De N°4 Polynésien en +100kg à N°3 en +100kg)

Les stagnations à la Raking List

- ✓ **Lola SNAIDER** : N°2 Polynésienne en -48kg
- ✓ **Ramahere DEFLANDRE** : N°1 Polynésienne en -52kg
- ✓ **Vaiteana MANES** : N°2 Polynésienne en -78kg
- ✓ **Haukea VITIELLI** : N°2 Polynésienne en -63kg
- ✓ **Noa GUSTIN** : N°2 Polynésien en -73kg
- ✓ **Ulysse D'ANGELO** : N°14 Polynésien en -66kg

Les regressions à la Ranking List

- ✓ **Manatoa LUCIANI** : -1 Place (De N°1 polynésien en -66kg à N°2 en -66kg)

Les abandons de la pratique :

- ✓ Raiarii TEFAUTAU





BILAN SPORTIF 2022 - 2023

Une structure qui a trouvé sa place

- **Coupe de France Minimes 2022 :**
 - 1 cinquième
 - 6 des 7 judokas qui ont participé à ont intégré le CPP en 2022-2023
- **Oceania Open les 3 & 4 septembre 2022** (11 participants du CPP)
 - 6 médaillés dont 4 classés sur la World Ranking Liste IJF
- **Tournée américaine d'octobre 2022** (15 participants du CPP)
 - 22 médailles dont 11 en or sur les 2 compétitions.
- **Championnat de France Universitaire le 2 février 2023** (2 participants)
- **Championnat de France Cadets & Espoirs les 20 & 21 mai 2023** (8 participants du CPP):
 - 3 médailles d'or
 - 1 médaille de bronze,
 - 1 cinquième
- **Open international d'Auckland le 8 Juillet 2023** (10 participants du CPP)
 - 17 médailles dont 10 en or
- **Jeux du Pacifique les 20 & 21 novembre 2023** (13 sélectionnés du CPP dont 2 remplaçants)
 - 2 médailles d'or,
 - 4 médailles de bronze,
 - 3 cinquième
- **Entrée en Pôle Espoirs :**
 - 1 judokate a intégré le Pole de Brétigny pour la saison 2023- 2024

BILAN EDUCATIF 2022 - 2023

- Tous les judokas sont passés en classe supérieure
- 2 judoka ont obtenu leur baccalauréat (Kerian VASAPOLLI, Samasona TEVAEARAI)
- 5 judokas ont obtenu le grade de 1^{er} DAN (Tom GUSTIN, Tamaterai HERVE, Ambre POPOFF, Haukea VITIELLI, Ramahere DEFLANDRE)
- 1 judoka a obtenu le BF3 (Manatoa LUCIANI)
- 1 judoka a obtenu le BPPES (Noa GUSTIN)
- 2 judokas ont obtenu leur PSC1



Bilan Synthétique CPP Judo

2020 - 2021

- 7 Judokas tous collégiens ou lycéens du Diadème
- 1 féminine pour 6 masculins
- 9 entraînements par semaine
- Niveau Local (faute de compétitions hors Fenua)

- 6 sur 7 judokas sont passés en casse supérieur
- 1 judoka a été exclus du CPP et du Collège pour son comportement
- Nous ne disposons pas des informations sur les félicitations

2021 - 2022

- 13 judokas dont 7 internes (Ent. quotidien) et 6 externes (EDT partiel)
- 2 féminines pour 11 masculins
- 7 entraînement par semaine
- 1ers résultats internationaux sur le challenge ATN (4 médailles)

- Tous les judokas sont passés en casse supérieur (2 ont obtenu leur Baccalauréat)
- 3 ont obtenu le Grade supérieur (1^{er} ou 2^{ème} DAN)
- 2 ont obtenu un diplôme fédéral (BF2 et BF3)
- Nous ne disposons pas des informations sur les félicitations

2022 - 2023

- 20 judokas dont 6 internes (Ent. Quotidien) et 14 externes (EDT Partiel)
- 7 féminines / 13 Masculins
- 5 Niveau Local
- 8 judokas sélectionnés au championnat de France Cadet dont 3 titres
- 15 judokas ont expérimenté le niveau international (Tous médaillés sur la tournée américaine)
- 13 sélectionnés aux Jeux du Pacifique 2023 dont 6 médaillés

- 2 judokas ont obtenu le PSC1
- 1 judoka a obtenu un diplôme fédéral (BF3)
- 1 judoka a obtenu le BPPES Judo
- Nous ne disposons pas des informations sur les félicitations

Ensemble, réalisons le rêve polynésien



Le CPP 2024 - 2027



EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF

1. La CCSHNPF reconnaît officiellement les CPP en tant que structure de haut niveau du Pays, pilotée par l'IJSPF en partenariat avec les fédérations
2. La loi de Pays sur les critères d'accès au sport de haut niveau reconnaît aux membres des CPP le statut de SHN en catégorie « Accession » (suivi médical, aménagements scolaires, aide financière jusqu'à 200.000xpf)
3. L'IJSPF peut désormais déployer ses moyens humains et financiers au service du suivi médical et de l'aménagement scolaire des membres des CPP



Le statut SHN: Un engagement exigeant

• Les athlètes :

- ❖ Un rêve à réaliser, un projet de performance pour le concrétiser
- ❖ Un volume minimum d'entraînement intensif
- ❖ Un engagement constant au quotidien et à long terme (concentration, implication)
- ❖ Un mode de vie (hygiène de vie ,organisation, routines de performance)
- ❖ Des choix liées à des contraintes de temporelles (priorité judo – études)
- ❖ De la résilience pour dépasser les échecs et avancer en conservant son enthousiasme ;

• L'encadrement et les équipes pédagogiques (staff fédéral, établissements scolaires, IJSPF, clubs) :

- ❖ Des compétences spécifiques (préparation physique, technicotactique et mentale, suivi médical, pédagogie)
- ❖ De la complémentarité (écoute, partage d'informations entre le staff, les clubs, l'établissement scolaire, les familles et respect des prérogatives de chacun)
- ❖ De l'engagement au quotidien (présence, rigueur),
- ❖ Du soutien (écoute, encouragements, accompagnement)
- ❖ De l'anticipation (planification, organisation) et de l'adaptation (individualisation, prévention, aménagement des emplois du temps, rattrapage)
- ❖ De la vigilance (repérer les signaux faibles de la fatigue, du décrochage) ;

• L'entourage familial :

- ❖ De la vigilance (repérer les signaux faibles de la fatigue, du décrochage)
- ❖ Du soutien affectif (encouragements, présence)
- ❖ Un investissement financier

• Les élus et le pays :

- ❖ De la reconnaissance
- ❖ Des moyens humains et financiers à la mesure des enjeux



OBJECTIFS CPP 2024 - 2027

Acculturer les judokas du CPP au mode de vie exigeant du sport de haut niveau, pour les préparer à :

- **Intégrer un Pôle Espoirs ou Pôle France métropolitain**, tout en évitant les départs prématurés ou mal préparés ;
- **Performer sur les compétitions de référence du sport de haut niveau polynésien** (France Minimes, France Cadets, Jeux du Pacifique, Championnat Intercontinental Océanie Panamérique) ;
- **S'insérer dans la société** en tant que citoyens en bonne santé, porteur actif des valeurs de l'éducation par le sport.



PUBLIC CIBLE & EFFECTIF

- Les sportifs désireux de vivre un parcours pouvant les amener vers le haut niveau local, national et international ;
- 6 à 12 membres permanents (éligibles de droit au statut de SHN) :
 - Scolarisés dans le second degré
 - Et / ou âgés de 12 à 20 ans
- 6 à 12 membres réguliers (éligibles au statut de SHN en fonction des résultats)
 - Scolarisés dans le second degré, étudiants ou salariés
 - Agés de moins de 23 ans



EFFECTIF 2023 – 2024

Hors nouveaux entrants et sous réserve de confirmation ou de retraits de candidatures liées à la nouvelle formule

Les membres permanents (scolarisés 2d degré & âgés de 12 à 20 ans)

- Ambre Popoff
- Haukea Vitielli
- Tamaterai Herve
- Tom Gustin
- Titouan Monbrison
- Alexandre Souillard

Les membres réguliers (non permanents de moins de 23 ans)

- Ramahere Deflandre
- Imihia Teumere
- Manoa Pechberty
- Tamatoa Luciani Renaud de La Faverie
- Manatoa Luciani Renaud de La Faverie
- Noa Gustin
- Vydal Samin



FONCTIONNEMENT CPP 2024 - 2027

Pour les membres permanents

- **Un socle commun et obligatoire pour tous** (10h / semaine dont Mardi & Jeudi au CPP) ;
- **Une organisation souple & individualisée** (adaptation des horaires de préparation physique & technique aux rythmes scolaires) ;
- **Une complémentarité renforcée avec le club** (convention Club – FPJ – athletes – Famille pour intégrer les séances clubs dans la charge d'entraînement).
- **Un programme spécifique de compétitions** incluant le championnat de France cadets 2D et/ou Espoirs



FONCTIONNEMENT CPP 2024 - 2027

Pour les membres réguliers

- **Présence obligatoire** 1 fois par semaine le mardi ou le jeudi
- **Accès au programme spécifique de compétitions** selon les places disponibles

Pour les compétiteurs de la FPJ de >12 ans

- **Une structure ouverte** tous les mardi et jeudi



EMPLOI DU TEMPS TYPE CPP 2024 - 2027

Minimum 5 séances par semaine dont :

- **Obligatoirement :**

- ❖ 2 séances judo CPP (mardi et jeudi)
- ❖ 1 séance club
- ❖ 2 séances de musculation

- **De manière facultative et/ou selon besoins :**

- ❖ 2 séances en club
- ❖ 1 séance technique (avant les cours)
- ❖ 1 séance préparation physique

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30	Lycée	Lycée	Lycée	Lycée	Lycée
08h00					
08h30					
09h00					
09h30					
10h00					
10h30					
11h00					
11h30					
12h00					
12h30					
13h00					
13h30					
14h00					
14h30					
15h00	15h00 - 17h00 Musculation IJSPF				
15h30					
16h00					
16h30					
17h00					
17h30					
18h00	17h30 - 19h00 JUDO EN CLUB	17h30 - 19h00 JUDO RANDORI CPP	17h30 - 19h00 JUDO EN CLUB	17h30 - 19h00 JUDO travail Tech- nicotactique CPP	17h30 - 19h00 JUDO EN CLUB
18h30					
19h00					

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Contactez le CTF sur ctf@fpj.pf pour :

- Demander la convention d'inscription au format word
- Remplir et renvoyer la convention signée par l'athlète et le club, par mail au CTF avant le 13 décembre 2023 pour une inscription en janvier 2024.
- Remplir et renvoyer la convention par mail au CTF avant le 15 mai 2024 pour une inscription en septembre 2024

**CONVENTION D'INSCRIPTION
CPP DE LA FPJ 2024-2025**

Equipe de Polynésie Française de Judo 2023

Ensemble, réalisons le rêve polynésien

PACIFIC GAMES
2023
FIJI ISLANDS

PACIFIC GAMES
2023
FIJI ISLANDS

AGENCE NATIONALE DU SPORT
Fédération Française de Judo
Fédération Française de Judo
Fédération Française de Judo



Le présent contrat encadre les droits et devoirs de chacune des parties concernées par le Centre de Performance Polynésien (CPP) de la Fédération Polynésienne de Judo (FPJ).

Il fait office de candidature officielle et prend effet à la signature des 3 entités concernées. Il est signé entre :

- La FPJ représentée par son cadre technique Franck BELLARD en tant que responsable administratif et pédagogique du CPP

Ci-après dénommée « La FPJ »

ET

- Le judoka Mr / Mme
Né(e) le
Scolarisé en classe de (préciser le niveau et la mention)
Dans l'établissement (préciser l'établissement scolaire)
.....
et ses représentants légaux, Mr
et / ou Mme
si le judoka est mineur

Ci-après dénommé « L'athlète »

ET

- Le club de l'athlète, représenté par son professeur Mr / Mme.....

Ci-après dénommé « Le club »



PARTIE I : L'athlète

Article 1 : Le projet de performance de l'athlète

Etant entendu que l'engagement dans la voie du sport de haut niveau relève d'une démarche personnelle de l'athlète, le présent article précise :

Les motivations de l'athlète à s'inscrire au CPP :

.....

Les ambitions de l'athlète (le plus haut niveau de performance visé à l'issue de la carrière) :

.....

Les objectifs sportifs de l'athlète pour la période 2024 à 2027 :

.....

Article 2 : Le choix de la formule et le niveau d'engagement

Etant entendu que l'athlète dispose d'un choix entre deux formules, ce dernier s'engage dans le présent article :

- En qualité de membre PERMANENT à s'entraîner 5 à 7 fois par semaine sur un volume indicatif minimum de 10heures par semaine, sur l'ensemble des périodes d'ouverture du CPP, sur la base d'un emploi du temps type, défini comme suit :
- 2 entraînements de judo au CPP obligatoires mardi et jeudi de 17h30 à 19h30
 - 2 séances de préparation physique obligatoires sur les 3 créneaux proposés les lundi (15h-17h), mercredi (13h30 – 15h30) et vendredi (15h – 17h)
 - 1 entraînement de judo au club obligatoire le lundi, mercredi ou vendredi., avec la possibilité de participer à 2 ou 3 entraînements en club sur ces mêmes jours
 - De manière complémentaire 1 séance de préparation physique ou technique supplémentaire
- En qualité de membre REGULIER, l'athlète s'engage à participer à :
- Au moins un entraînement du CPP par semaine sur l'ensemble de la saison sportive 2023-2024, le mardi ou le jeudi entre 17h30 et 19h



En qualité de membre du CPP, et notamment en tant que membre PERMANENT, l'athlète s'engage à prioriser la pratique du judo à l'entraînement et en compétition, vis-à-vis des autres activités extrascolaires qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives.

Article 3 : Le devoir d'information

En tant que membre PERMANENT ou REGULIER, l'athlète s'engage à :

- Prévenir la FPJ en cas d'incapacité à honorer ses engagements (absences ponctuelle ou durable, retard)
- Fournir un justificatif de son absence au cas où la FPJ en fait la demande

Article 4 : Le devoir de moralité et d'exemplarité

En tant que membre du CPP, l'athlète s'engage à représenter dignement le judo polynésien :

- En arrivant à l'heure sur le tatami (judogi ajusté, ceinture nouée, éventuel **strapp** effectué, prêt à se mettre en position de salut)
- En respectant les lieux, les règles du judo, du fairplay et du dopage, ainsi que les personnes chargées de les faire appliquer, notamment en compétition (adversaires, arbitres, coaches, spectateurs, organisateurs, etc...)
- En portant l'équipement fourni, l'athlète se déplace avec le CPP

PARTIE II : La FPJ

Article 5 : Les droits et moyens accordés par la FPJ aux membres du CPP

La FPJ s'engage à :

- Proposer et encadrer un programme d'entraînements et de compétitions adapté au profil de l'athlète ;
- Soumettre le nom de l'athlète à la Commission Consultative du Sport de Haut Niveau de Polynésie Française pour solliciter son inscription sur listes de sport de haut niveau polynésien et l'attribution des droits afférents à ce statut (aménagement scolaire, suivi médical et aides financières) ;
- Faciliter l'aménagement scolaire de l'athlète en assurant une communication régulière avec les responsables de l'établissement scolaire et/ou du référent de l'USPF en charge des aménagements scolaires ;
- Communiquer régulièrement avec le club pour faire état des présences, des progrès et des difficultés de l'athlète et adapter la charge d'entraînement le cas échéant ;
- Communiquer avec l'ensemble des acteurs concernés en cas de manquement ponctuel ou répété par l'athlète des engagements prévus aux articles 2 (devoir d'engagement), 3 (devoir d'information) et 4 (devoir de moralité)
- Faciliter l'accès de l'athlète à un équipement de musculation ;
- Faciliter le suivi médical de l'athlète en partenariat avec l'USPF ;
- Offrir à l'athlète un équipement sportif aux couleurs du CPP.



PARTIE III : Le club

Article 6 : Le partenariat et la communication entre la FPJ et le club

Le Club s'engage à :

- Accompagner l'athlète lors des séances en club et lors des compétitions où l'athlète n'est pas en sélection fédérale
- Informer la FPJ en cas de non-respect de l'athlète vis-à-vis des obligations des articles 2 (devoir d'engagement), 3 (devoir d'information) et 4 (devoir de moralité) ;
- Faire remonter toute information utile à l'accompagnement de l'athlète et notamment les informations susceptibles de prévenir les risques de blessure ou de décrochage scolaire, liés à un surentraînement ou à tout autre incident.

PARTIE IV : Les sanctions

Article 5 : Les sanctions

En cas de manquement à ses obligations, avéré par le Club ou par la FPJ, l'athlète sera averti par la FPJ, qui précisera le motif d'avertissement.

En fonction de la nature et de la gravité de la faute, la FPJ pourra statuer sur une éventuelle sanction, qui pourra être prise par le CTF ou par la commission d'éthique de la fédération.

Ces éventuelles sanctions peuvent aller jusqu'à :

- L'exclusion temporaire ou définitive de l'athlète du CPP
- Exiger le remboursement des sommes engagées pour l'équipement et les déplacements de l'athlète, notamment en cas de désengagement dans les 3 mois qui suivent un déplacement à l'étranger

Pour la FPJ, Mr Franck BELLARD
Date et signature

L'athlète et ses représentants
Date et signature

Le Club
Date et signature